

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 29 mars 2023
A LUXEY (40) et en visioconférence Délibération n°2023-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. COUTIERE Dominique, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	66
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	4

FINANCES

Cotisations statutaires 2023

A l'occasion de la conférence budgétaire du parc et du débat sur les orientations budgétaires du comité syndical du 21 février dernier, nous avons été amenés à faire le constat de la nécessité de procéder à une augmentation des cotisations statutaires, dans un contexte de forte tension budgétaire.

Cette demande d'évolution, qui fait suite à plusieurs années de strict maintien (+1,6 en 10 ans) est rendue nécessaire par l'augmentation des charges qui nous touchent tous en tant que collectivités.

Les projections budgétaires nous ont amené à envisager une progression de toutes les cotisations des membres du Parc.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A LUXEY (40) et en visioconférence	Séance du 29 mars 2023 Délibération n°2023-20
--	--

L'augmentation des cotisations du bloc communal a été discutée, à l'occasion d'une réunion en date du 7 mars avec les élus communaux, en prenant en compte la valorisation importante de la dotation « protection de la biodiversité et des aménités rurales », établie en 2022 au profit des communes des territoires de Parcs naturels régionaux (sous conditions de critères). A l'issue des débats, il a été conclu un principe de lissage sur deux années de l'augmentation des cotisations communales pour parvenir à 1,5 € en 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel, 4 voix abstention de Mme LARRUE Marie) :

- **DE VALIDER** sur un montant de cotisation des communes de 3,875 €/ habitant pour 2023 (soit + 1 € par rapport à 2022).

- **DE VALIDER**, dans l'attente des conclusions des discussions en cours avec les autres collectivités, sur un montant de cotisation équivalent à 2022,

- **D'ADOPTER** le principe d'une révision de ces montants en cours d'année, en fonction des accords consentis. Une nouvelle délibération vous sera alors proposée.

Détail des cotisations 2023, susceptibles de révision en cours d'année (hors bloc communal)

COLLECTIVITES	COTISATIONS STATUTAIRES 2023
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	1 224 077
Conseil Départemental de la Gironde	543 560
Conseil Départemental des Landes	543 560
Bordeaux Métropole	30 000
Communauté de communes du Val de l'Eyre	3 048
Communauté de communes du Sud Gironde	2 032
Communauté de communes de Bazadais	1 016
Communauté de communes Cœur Haute Lande	3 048
COBAS	2 032
COBAN	4 064
Communauté d'agglomération du Marsan	13 208
Communes	3,875 €/ habitant

- **DE VALIDER** le montant de la dotation fonctionnement de la DREAL portée en 2023 à 130 000 € (soit + 30 000 € par rapport à 2022).

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 29 mars 2023
A LUXEY (40) et en visioconférence Délibération n°2023-20

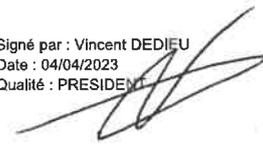
Cette dotation sera complétée par une subvention spécifique de 19 785.60 €, pour la réalisation de diagnostics fonctionnels sur les 4 tourbières du Val de l'Eyre

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5 avril 2023